



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

MAIL: info@commune-vourey.fr
TEL: 04 76 07 05 19
FAX: 04 76 07 79 61
www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

**ARRETE PORTANT PRESCRIPTION
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA REVISION DU CLASSEMENT DE
LA VOIRIE COMMUNALE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L318-3 et R318-10 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L161-1 à L161-13, L. 161-6-1, R. 161-11-1 et Art. R. 161-11-2 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

VU la délibération n°2023/09-02, du conseil municipal du 28 septembre 2023, prescrivant la révision du plan de classement de la voirie communale ;

CONSIDERANT que pour la révision du plan de classement de la voirie communale il est nécessaire de réaliser une enquête publique,

ARRETE 2024 – 111

Article 1 - Objet et organisation de l'enquête publique

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 3 décembre 2024 à 10h00 au mercredi 18 décembre 2024 à 12h00.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Vourey, 115 route de la fontaine ronde, 38210 Vourey.

Article 2 - Désignation et permanences su commissaire enquêteur

Madame Pascale POBLET, responsable administrative, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et se tiendra à la disposition du public en mairie de Vourey :

- Le mardi 10 décembre 2024 de 16h00 à 18h30 ;
- Le mercredi 18 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;

Article 3 – Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Une notice explicative ;
- La délibération n°2023/09-02, du conseil municipal du 28 septembre 2023, prescrivant la révision du plan de classement de la voirie communale ;
- Le présent arrêté portant prescription de l'enquête publique ;
- Un plan de voirie ;
- Une liste des voies communales, des parkings et des chemins ruraux.

Article 4 – Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête publique

Un dossier d'enquête complet ainsi qu'un registre, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de Vourey, 115 route de la fontaine ronde, 38210 Vourey, aux jours et horaires habituels d'ouvertures au public de la mairie (Lundi, Vendredi 13h30 – 17h00 / Mardi, Jeudi 10h-12h, 16h-18h30 / Mercredi 9h-12h). Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : <https://commune-vourey.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Les observations du public pourront également être reçues par :

- Courrier postal, reçu au plus tard le mercredi 18 décembre 2024, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, révision du plan de classement des voiries communales, Mairie, 115 route de la fontaine ronde 38210 VOUREY.
- Voie électronique, au plus tard le mercredi 18 décembre 2024 à 12h00 précises, à l'adresse mail suivante : enquete.poblet@gmail.com.

Les courriers et les observations du public reçus par voie électronique seront annexés et consultables dans le registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête en mairie de Vourey.

Article 5 – Mesures de publicité

Un avis au public, l'informant de l'ouverture de l'enquête, sera publié 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux d'annonces légale (le Dauphiné libéré et les affiches) diffusés dans le département.

L'avis d'enquete sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie de Vourey.

Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche en mairie et aux extrémités des voies communales et chemins ruraux concernés par des projets de désaffectation et de déclassement, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 6 – Modalités de clôture de l'enquête, de remise et de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera transmis à la commissaire enquêtrice et clos par elle.

Celle-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de Vourey son rapport et conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront ensuite mis à la disposition du public en mairie de Vourey, sans délai et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune, dans les mêmes conditions.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour prononcer le nouveau classement des voies communales, le recensement des chemins ruraux et les déclassement et désaffectations retenus en tenant compte des conclusions de l'enquête publique.

Article 7 – Modalités et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de la décision, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- A compter de la notification de la réponse de l'auteur de la décision,
- 2 mois après le dépôt du recours gracieux en l'absence de réponse de l'auteur de la décision pendant ce délai.

Article 8 – Exécution

Madame le Maire de la commune de Vourey est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 – Notification

Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- A monsieur le préfet de l'Isère,
- A madame la commissaire enquêtrice.

Fait à Vourey, le 04 Novembre 2024
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Fabienne Blachot-Minassian'. To the right of the signature is the official seal of the Mayor of Vourey, France. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE VOUREY' at the top and 'FRANCE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

